



## Formule de Calcul du Score

Les candidats seront classés par ordre de mérite suivant un score « S » calculé comme suit :

$$S = M^{\text{Int}}(C1 \times (MA \times \text{Malus} + BM + BS + BCr) + C2 \times BSp)$$

Où :

1. MA représente la moyenne arithmétique des trois années de licence ou des quatre années de maîtrise.
2. Malus = 1, si le candidat n'a aucun redoublement,  
Malus = 0.8, si le candidat a un seul redoublement.  
Malus = 0.6, si le candidat a deux redoublement,  
Malus = 0.1, si le candidat a trois redoublement ou plus.  
NB : Seul le nombre de redoublement effectué en licence sera comptabilisé dans le calcul du score des étudiants candidats ayant intégrés la licence après exclusion du cycle préparatoire, selon la même formule de Malus.
3.  $M^{\text{Int}} = 1$ , si le candidat a au plus quatre années d'interruption depuis l'obtention du diplôme de licence,  
 $M^{\text{Int}} = 0.8$ , si le candidat a plus que quatre années d'interruption depuis l'obtention du diplôme de licence
4. BM représente la somme des bonus de mention (bm) de chacune des trois années de licence, des trois années d'ingénieur ou des quatre années de maîtrise. Pour chaque année d'études, un bonus bm est accordé au candidat comme suit:
  - ✓ bm = 0, si mention Passable,
  - ✓ bm = 1, si mention Assez Bien,
  - ✓ bm = 2, si mention Bien,
  - ✓ bm = 3, si mention Très Bien.

5. BS représente le Bonus de Session:



- ✓ BS=4, si le candidat est admis au cours de 4 sessions principales,
- ✓ BS=3, si le candidat est admis au cours de 3 sessions principales,
- ✓ BS=2, si le candidat est admis au cours de 2 sessions principales,
- ✓ BS=1, si le candidat est admis au cours d'une seule session principale.

6. BCr représente un Bonus Crédits comptabilisé seulement aux candidats ayant un diplôme de licence. Il est calculé comme suit :

$$\text{BCr} = [\text{Cr(L1)} + \text{Cr(L2)} + \text{Cr(L3)}] * 0.05$$

Où Cr(L1), Cr(L2) et Cr(L3) représentent respectivement la somme des crédits de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de licence.

**NB : la somme de crédit Cr(L1) est égale à 60 pour les candidats exclus du cycle préparatoire et ayant intégrés la licence en (L2).**

**BSp est un bonus spécifique égal à la moyenne de bonus d'entretien Be et de bonus matière Bm (Moyenne des matières spécifiques du parcours).**

**Le candidat va cocher une case pour mentionner qu'il n'a pas la note de la matière demandée. Dans ce cas, 0 sera comptabilisé pour cette dernière.**

7. C1 et C2 sont deux coefficients de pondération calculés comme suit :

- ✓ C1=0.8 et C2=0.2, si le bonus spécifique BSp est attribué,
- ✓ C1=1 et C2= 0, sinon.